



Association de protection Animale loi 1901
Déclarée à la préfecture de St Germain en Laye le 25 octobre 2007 – N°0783013557

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, le premier étant destiné au Bulletin Des Lévrieriers et le second à l'adoptant.

Le Bulletin Des Lévrieriers, 3 rue Rameau - 78100 Saint Germain en Laye, d'une part :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ N° carte d'identité : _____

Et l'adoptant d'autre part, conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Adoption – Description de l'animal

Le Bulletin Des Lévrieriers remet le Lévrier décrit ci-dessous au particulier (l'adoptant), qui déclare l'accepter dans l'état dans lequel il se trouve au jour de la signature du présent contrat.

Nom : _____ Race : _____

Age : _____ Sexe : _____

Couleur : _____ N° de puce : _____

Signes particuliers : _____

Le Bulletin Des Lévrieriers n'assume aucune responsabilité pour la santé et le comportement dudit Lévrier et ne fournit aucune garantie à cet égard.

Article 2 : Vaccination et tests

Le Lévrier a été vacciné contre la maladie du Carré, contre la leptospirose et l'hépatite contagieuse ainsi que le parvovirus en date du _____

Et contre la rage en date du : _____

L'adoptant s'engage à effectuer chaque année un rappel de vaccination pour ces maladies.

Par ailleurs, le Lévrier, s'il vient d'Espagne, a été testé pour la leishmaniose, l'erlichia et la filariose. Ces analyses se sont révélées : _____

Article 3 – Conditions de détention

L'adoptant **s'engage** :

1. à bien traiter le Lévrier, ne pas le mutiler, à lui donner nourriture, soins et habitat convenables. Ledit Lévrier vivra obligatoirement en famille et dans un endroit chauffé pendant les périodes hivernales.
2. à faire porter constamment (même à la maison) au cou de son Lévrier une médaille gravée avec le numéro de téléphone de l'adoptant. Le jour de l'adoption, l'adoptant doit venir muni de cette médaille, faute de quoi il ne pourra repartir avec le Lévrier.
3. à communiquer à l'Association tout changement d'adresse afin de pouvoir assurer le suivi du placement du Lévrier.
4. à n'abandonner **EN AUCUN CAS** son Lévrier dans un refuge ou une pension et à ne pas le céder ou le vendre à un tiers. En cas de problèmes personnels empêchant le maintien du Lévrier dans son foyer, l'adoptant s'engage à contacter **en premier lieu** l'association qui reprendra le Lévrier sans restriction afin de lui trouver une nouvelle famille.
5. Si le Lévrier s'échappe ou meurt, à aviser l'association immédiatement, ainsi que la police, les gendarmes, la fourrière municipale, SPA, en précisant les circonstances de sa disparition. En cas de décès, l'adoptant devra fournir au Bulletin Des Lévrieriers un certificat vétérinaire détaillé en précisant les causes.
6. à recevoir, sur présentation de sa carte, un délégué Le Bulletin Des Lévrieriers, chargé du contrôle des conditions de vie et du bien être du Lévrier. Si le délégué constate de graves manquements quant aux conditions dans lequel le Lévrier est maintenu, il sera habilité à le récupérer immédiatement.
7. à ne pas l'utiliser pour la course sur cynodrome commercial ou pour la chasse. **L'adoptant déclare être conscient des responsabilités particulières qu'implique la possession d'un Lévrier qui a été entraîné pour la chasse** et à veiller à ce qu'il ne soit pas un danger pour les petits animaux. A partir du jour de l'adoption, l'adoptant est responsable de tout dommage que pourrait causer sa négligence.
8. à faire respecter sous son toit le bien être de son Lévrier par des tiers et par les membres de sa famille (enfants...).
9. à faire stériliser son Lévrier au cas où ce dernier, encore trop jeune lors de son adoption, n'a pas pu être stérilisé par l'association et, à ne pas faire reproduire (intentionnellement ou fortuitement) dans l'intervalle.

10. Le coût de l'intervention est compris dans les frais d'adoption pour un montant de cent €UROS (100,00 €). Cette somme sera remboursée à l'adoptant sur présentation du certificat de stérilisation dispensé par son vétérinaire.

Une caution de cinq cents €UROS (500,00 €) est demandée lors de l'adoption pour tout Lévrier non stérilisé. Ladite caution, non encaissée, sera restituée sur présentation du certificat vétérinaire attestant de la stérilisation du Lévrier.

A partir de la date de l'adoption, tous les frais occasionnés par les soins effectués chez un vétérinaire ne seront en aucun cas pris en charge par le Bulletin Des Lévrieriers.

11. Le don versé par l'adoptant lors de l'adoption reste définitivement acquis à l'association, même en cas de restitution ultérieure du Lévrier.
12. L'adoptant reconnaît avoir pris connaissance de l'état sanitaire du Lévrier et avoir été parfaitement informé si le Lévrier souffre d'une pathologie connue au jour de l'adoption.
13. L'adoptant déclare être ni maître-chien, ni chasseur. Le non respect des termes de ce contrat entraînera la révocation de l'adoption et autorisera le Bulletin Des Lévrieriers à reprendre immédiatement ledit Lévrier.

Le Lévrier accueilli par l'adoptant ne lui est pas vendu par le Bulletin Des Lévrieriers mais confié POUR UNE DUREE INDETERMINÉE (tant que les conditions requise dans ce contrat d'adoption vous seront respectées) en contrepartie d'un don d'un montant minimum de 230 € (ce montant venant en couverture - partielle - des frais déjà engagés pour le sauvetage du Lévrier adopté (vaccination, identification, tests maladies endémiques en Espagne, stérilisation, nourriture, hébergement, transport). L'association RESTERA CO-PROPRIETAIRE du Lévrier confié ce jour. Ce dernier BÉNÉFICIERA DE LA PROTECTION DU BULLETIN DES LÉVRIERS TOUTE SA VIE DURANT.

***ATTENTION** : Une période d'intégration de **deux mois** est nécessaire pour qu'un Lévrier puisse trouver un équilibre dans son nouveau foyer. A l'issue de cette période, l'adoptant devra faire parvenir à Le Bulletin Des Lévrieriers, UN **CERTIFICAT DE BONNE SANTÉ** délivré par son vétérinaire.*

Fait à _____ le _____

Signature pour le Bulletin Des Lévrieriers

Signature de l'adoptant qui déclare avoir pris connaissance des engagements du présent contrat **et l'accepte sans aucune réserve.**

(mention manuscrite : « lu et approuvé »)